



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

21 mars 2026

Présents: Madame MARTIN Marie-Noëlle, Monsieur BONNIN Nicolas, Monsieur CHAZEAUD Ludovic, Monsieur GUILLAUME Jérôme, Monsieur HAPIOT Benoit, Madame HARM Laurence, Madame JOAO Joana, Madame MEMBRUT Louann, Madame THEILLOUT Jackie, Monsieur VALLIER Jamy.

Absente excusée : Madame BARRET Isabelle

Secrétaire de séance : Madame MEMBRUT Louann

Date de convocation : 17 mars 2026

La séance est ouverte à 10h38.

Madame le maire prend la parole et informe les conseillers de la démission de Madame BARRET Isabelle.

Madame le maire s'est renseignée auprès du sous-préfet sur la recevabilité de la démission, celle-ci n'ayant pas été reçue contre signature.

La sous-préfet a indiqué de maintenir le conseil.

Madame le Maire souligne que Madame BARRET a indiqué lors de la réunion publique qu'elle serait présente pour les anciens et nouveaux conseillers.

Madame le maire a informé Madame BARRET qu'elle respecte sa demande mais qu'elle regrette que Madame BARRET ne se soit pas présente pour en parler avec les membres du Conseil municipal.

1- Approbation du PV de la réunion du 26 février 2026.

Rappel de l'historique des parcelles de Bel'Air ouvert au constructif.

C'était des biens sans maître pour une partie et une autre partie a été achetée.

Ces biens sans maîtres ont été récupérés par la commune.

Lot A : vente faite,

Lot C : vente en février,

Lot B : l'acquéreur s'est désisté.

Suite au recours déposé par les acquéreurs au tribunal administratif qui s'est déclaré incompetent (incompétence de juridiction), le tribunal judiciaire a été saisi

Le préfet a été contacté par les acquéreurs et leur a confirmé que la commune était bien dans son droit de réclamer les 10%. Le service de gestion comptable a été contacté et les pièces ont été transmises. La procédure étant toujours en cours, le lot B ne peut pas être remis en vente.

Le PV a été approuvé à 10 pour – 00 contre – 00 abstention.

2- DELIBERATION – ELECTION DU MAIRE

Madame Jackie THEILLOUT invite les conseillers municipaux à se présenter.

Madame Marie-Noëlle MARTIN propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est reçue.

L'ensemble des conseillers présents se lève pour aller voter.

L'ensemble des conseillers présents a voté à bulletin secret.

Deux assesseurs sont désignés : M. CHAZEAUD et M. GUILLAUME.

Votes pour Madame MARTIN : 10

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Madame Marie-Noëlle MARTIN a obtenu 10 voix et est élue Maire.

Madame THEILLOUT rend la parole à Madame le Maire.

3- DELIBERATION – CREATION DES POSTES D'ADJOINT AU MAIRE

Précédemment, le conseil municipal comprenait 3 adjoints. Madame le maire rappelle que nous sommes une commune active et propose d'élire à nouveau 3 adjoints. Les conseillers présents confirment que 3 adjoints sont nécessaires. Il est également rappelé qu'il existe un grand nombre de commissions auxquelles les conseillers devront participer.

Votes pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4- DELIBERATION – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame le Maire rappelle l'article L2122-2 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire rappelle également avoir informé les conseillers de la possibilité de devenir adjoint.

Les candidats aux postes d'adjoints sont Monsieur Benoit HAPIOT, Madame Laurence HARM et Monsieur Jamy VALLIER.

Madame le Maire souligne que les conseillers aideront et soutiendront les adjoints.

Aucune autre candidature n'étant recue, la liste présentée est la suivante :

- 1^{er} adjoint : Monsieur Benoit HAPIOT
- 2^{ème} adjoint : Madame Laurence HARM,
- 3^{ème} adjoint : Monsieur Jamy VALLIER.

-

L'ensemble des conseillers présents se lève pour aller voter à bulletin secret.

L'ensemble des conseillers présents a voté.

Votes pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La liste présentée est élue

- 1^{er} adjoint : Monsieur Benoit HAPIOT
- 2^{ème} adjoint : Madame Laurence HARM,
- 3^{ème} adjoint : Monsieur Jamy VALLIER.

5- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur VALLIER demande si la charte peut être modifiée.

Il manquerait un point sur la confidentialité.

Il est rappelé que le Maire et son conseil doivent soutenir les associations communale, la commune en est partenaire.

L'obligation de présence au bureau de vote lorsqu'il y a une élection n'apparaît pas non plus dans la charte de l'élu local.

La charte de l'élu local est lue.

Il est rappelé qu'il existe des formations et notamment une formation obligatoire de l'élu local.

6- DELIBERATION – INDEMNITES DES ELUS

Le tableau des indemnités du maire et des adjoints est porté à la connaissance des conseillers. Il est demandé si les frais de déplacement aux événements et pour toutes les missions peuvent être pris en charge.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS

Article L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales.

POPULATION (totale au dernier recensement avant le dernier renouvellement général des conseils municipaux – recensement du 1er janvier 2026) : 449

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Indice brut 1027 mensuel au 1er janvier 2026 : 4110.52 €

Indemnité maximale du maire (28,10 % de l'indice brut 1 027 soit 1 155,06 €) + Indemnités maximales des 3 adjoints (10,89 % de l'indice brut 1 027 par adjoint = 32,67 % de l'indice brut 1 027 soit 1 342,92 €)

II - INDEMNITÉS ALLOUÉES

Maire

	Indemnité (allouée en % de l'indice brut de terminal de la fonction publique)
Maire	21,53 %

Adjoints

Bénéficiaires	
1 ^{er} adjoint	7,16 %
2 ^e adjoint	7,16 %
3 ^e adjoint	7,16 %

Les frais des élus représentent 60,14 % de l'enveloppe globale définie par l'Etat.

Votes pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0
La délibération est adoptée à l'unanimité.

7- DELIBERATION – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Il est rappelé que des délégations sont données au Maire mais que celui-ci rend compte des signatures prévues et notamment des droits de préemption sur les biens mis en vente. Il y a 32 délégations possible à donner au Maire.

Le conseil municipal décide de reporter cette délibération au prochain conseil afin d'étudier la liste des délégations qui sera mise à leur disposition.

8- QUESTIONS DIVERSES

- 1) Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 2 avril à 20h30.

La date de la réunion concernant le vote du budget est à fixer avant le 24 avril.

Le conseil municipal opte pour le lundi 20 avril à 20h30.

La réunion prévue le 4 mai sera à confirmer en fonction des points à voir.

Les conseils suivants se tiendront le 1^{er} lundi de chaque mois :

- Lundi 1^{er} juin,
- Lundi 6 juillet

- 2) Il est demandé si l'affichage de l'ordre du jour en plus des dates et heures du conseil municipal est obligatoire.

L'affichage de l'ordre du jour est obligatoire tel qu'il est envoyé à l'ensemble du conseil municipal.

Cet affichage sera effectué sur les panneaux d'affichages devant la mairie (réglementaire), dans les hameaux et sur Panneau Pocket.

- 3) Il est demandé si le procès-verbal du conseil est affiché après validation.

Il doit être affiché dans les 7 jours suivant le conseil et est ensuite validé lors du conseil suivant.

- 4) La gestion de Panneau Pocket est confiée à Madame MEMBRUT et la gestion du site internet précédemment dévolue à Madame BARRET est confiée à Monsieur HAPIOT.

Un administré s'est proposé pour la refonte du site internet.

9- DISCOURS DU MAIRE NOUVELLEMENT ELU

Mesdames et Messieurs, Chers tous,

Le 15 mars dernier, les électeurs nous ont accordés leur confiance, en approuvant par la même occasion, le programme que nous leur avons soumis lors de la campagne électorale. Aujourd'hui, nous avons procédé à l'élection du Maire et des adjoints. Prochainement, nous procéderons aux délégations au Maire et au choix des commissions et de leurs délégués. Je voudrai remercier Madame Theillout pour la manière dont elle s'est acquittée de sa présidence à l'ouverture de cette réunion et puis vous remercier tous pour la confiance que vous m'accordez en m'élisant votre maire.

Assistée de mes adjoints et de vous tous, je vais m'efforcer de nous conduire vers la réussite de nos projets. J'attends de vous tous vos avis et nos débats ne pourront qu'être constructifs et dans le seul but de veiller au bon développement de notre commune et le bien être des Crazannais.

Pour ce qui est du programme promis, nous serons liés aux moyens financiers ainsi qu'aux caractères d'urgence dont il faudra faire preuve devant nos administrés.

Pour notre comportement en tant qu'élu, je souhaite que durant ce mandat nous exercions dans un esprit de complicité, d'amitié et de cordialité. Vous comprendrez que la tolérance sera de mise, car pour une grande majorité, nous sommes actifs. Donc il ne faudra pas négliger les échanges téléphoniques, informatiques afin d'avancer tous ensemble.

Aujourd'hui, nous sommes les représentants de tous les citoyens et notre devoir est désormais de rester proche de tous sans distinction.

Dans le même ordre, il faudra veiller sur la vie associative et les soutenir. Ils sont le relais entre nous et la population.

Dans quelques jours, nous étudierons nos capacités financières, le nerf de nos projets et de nos promesses à court ou moyen terme. Prudence !

Nous avons 6 ou 7 ans devant nous pour élaborer ce programme. Partageons la même volonté de le voir aboutir.

Merci à tous de votre confiance et pour votre investissement.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 25.

Le secrétaire de séance
Louann MEMBRUT

Le Maire
Marie-Noëlle MARTIN

